Les 50 mesures du plan

1. Formation, rétention et recrutement massif de personnel permettant notamment de rehausser la capacité hospitalière

2. Une meilleure organisation du travail pour offrir de meilleures conditions d'exercice et une meilleure conciliation vie personnelle-travail

3. Réduction de la charge administrative du personnel soignant et révision de la composition des équipes de soins dans le but d'alléger les tâches

4. Élimination du temps supplémentaire obligatoire dans la gestion courante des opérations

5. Meilleur encadrement du recours aux agences privées de placement de personnel

6. Décloisonnement des champs de pratique des travailleurs et des professionnels de la santé et des services sociaux pour favoriser un accès plus rapide aux soins pertinents, prodigués par les ressources compétentes

7. Modernisation du cadre législatif régissant l'accès aux données en santé pour une :

- Gestion intégrée des renseignements sur tout le territoire
- Garantie, pour tous les citoyens, d'un accès complet à ses propres informations de santé
- Amélioration de l'accès aux données par les gestionnaires et par les chercheurs pour une transparence élargie et une meilleure reddition de compte devant la population

8. Plan de modernisation pour un grand rattrapage en matière de technologies de l'information notamment par le :

- Déploiement d'un dossier de santé numérique qui permettra de concrétiser une interface conviviale et unifiée entre les patients et les professionnels de la santé, d'abord en vitrine dans deux établissements, et ensuite pour l'ensemble du réseau
- Déploiement d'un système de gestion intégrée des ressources humaines, financières et des approvisionnements pour rendre la gestion des ressources plus efficiente

9. Rénovation des CHSLD vétustes, en cohérence avec l'approche de maisons des aînés et alternatives

10. Rénovation et construction de nouveaux hôpitaux modernes, permettant notamment l'ajout de lits hospitaliers

11. Une véritable prise en charge au sein d'un groupe de médecine familiale, pour des consultations dans des délais raisonnables, pour tous

12. Révision de la rémunération des médecins de famille pour assurer une meilleure prise en charge

13. Service téléphonique permettant non seulement d'obtenir des conseils en santé, mais aussi une prise de rendez-vous si une consultation est nécessaire

14. Service de télésanté partout au Québec

15. En s'inspirant des recommandations des États généraux sur la profession infirmière du printemps 2021, agir notamment pour donner un rôle accru pour les infirmières praticiennes spécialisées

16. Davantage d'autonomie et de services offerts par les pharmaciens

17. Grand rattrapage des chirurgies retardées durant la pandémie entre autres par une utilisation accrue des ressources des cliniques de chirurgie privées

18. Réduction du temps d'attente aux urgences grâce à l'ajout de lits hospitaliers et à une meilleure gestion des lits notamment par la mise en place de centres de commandement

19. Politique modernisant les services préhospitaliers, impliquant un élargissement du champ de pratique des ambulanciers à la faveur de plus d'autonomie

20. Développement d'outils d'autosoins

21. Plan de valorisation de la médecine familiale

22. Mandat confié à la Commissaire à la santé et au bien-être pour revoir le modèle et les façons de faire en soutien à domicile

23. Plan d'action pour les personnes proches aidantes notamment afin de leur offrir davantage de soutien et de répit

24. Poursuite du déploiement des maisons des aînés et alternatives

25. Soutien accru aux groupes communautaires et organisations qui interviennent en soins et services à domicile

26. Plan d'action en suivi de la Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée

27. Standardisation des systèmes d'évaluation de qualité de tous les milieux de vie peu importe leur statut ou leurs clientèles

28. Pouvoir d'enquête accru à l'égard des résidences privées pour aînés, des CHSLD privés et des ressources intermédiaires

29. Repas de meilleure qualité pour les aînés en CHSLD

30. Services de proximité et orientation des jeunes vers le bon intervenant au bon moment en améliorant l'accès aux services de santé mentale

31. Partenariats avec les organismes communautaires afin notamment d'encourager la formation et l'intégration de pairs aidants et d'outiller les familles des personnes présentant des troubles mentaux

32. Mise en œuvre des recommandations de la Commission Laurent, pour réformer le système de protection de la jeunesse et pour protéger les enfants vulnérables

33. Mise en œuvre du deuxième Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2015-2025 visant l'amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie de la population ainsi que la réduction des inégalités sociales ayant un impact sur la santé

34. Promotion du bien-être et des saines habitudes de vie

35. Dépistage en cancérologie répondant mieux aux besoins de la population

36. Stratégie nationale intégrée de préparation à une prochaine pandémie, prévoyant notamment le maintien :

- Des équipes d'intervention ayant la capacité d'intervenir en prévention et contrôle des infections, lorsque la situation le requiert
- D'une réserve adéquate d'équipements de protection individuelle et de médicaments antiviraux
- D'une capacité d'accueil adéquate de patients aux prises avec une maladie infectieuse dans chaque installation

37. Réforme des instances de la santé publique de manière à assurer l'indépendance, la transparence, l'efficacité et la cohérence

38. Rôle accru du privé et du communautaire en santé et services sociaux, dans le respect de l'universalité, l'accessibilité et la gratuité du système public

39. Appui à la recherche pour accéder à de nouveaux traitements et médicaments

40. Soutien à l'innovation générant des gains de performance en lien direct avec les priorités et les défis en santé et adoption accélérée des pratiques innovantes

41. Financement axé sur le patient pour que celui-ci, par ses choix, exerce une influence sur l'allocation des ressources et la prestation des soins

42. Création de valeur, en mettant à profit l'expertise de l'INESSS, pour assurer la pertinence et la performance des soins et services, en complémentarité avec le mandat de l'Institut de la pertinence des actes médicaux sur le volet des pratiques médicales

43. Mesure périodique de la satisfaction des patients

44. Demande au gouvernement fédéral de hausser immédiatement le Transfert canadien en matière de santé à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires, et de maintenir ce ratio par la suite, à l'aide d'un facteur de progression approprié.

45. Publication périodique d'un tableau de bord avec des indicateurs simples sur les priorités comme l'accès à la première ligne, aux urgences et aux chirurgies, le personnel, le soutien à domicile, la santé mentale et la protection de la jeunesse

46. Partage des données avec l'Institut canadien de l'information de la santé et d'autres organisations autonomes reconnues pour comparer la performance du réseau québécois sur une base de valeur avec celle des autres provinces canadiennes et juridictions dans le monde

47. Plan de décentralisation du système de santé et de services sociaux visant à rendre le réseau plus efficace et imputable des résultats et assurer une stabilité organisationnelle

48. Séparation des orientations et des opérations entre le ministère et le réseau

49. Cadre responsable dans les installations principales du réseau

50. Performance des gestionnaires mesurée en fonction des priorités que sont la satisfaction des patients, la pertinence et la valeur des soins et services